

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR L'INSTRUCTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL (art. 441-2-4 du code de la construction et de l'habitation)

Les documents produits doivent être des copies des documents originaux.

Attention : les dossiers de candidature faisant désormais l'objet d'une gestion électronique, nous vous remercions de joindre le formulaire de demande de logement social (rendu obligatoire depuis le 1^{er} octobre 2010) entièrement renseigné en lettres capitales.

Tout dossier incomplet ou transmis hors délai sera classé sans suite

IDENTITE ET REGULARITE DU SEJOUR

Pour les personnes de nationalité française :

- O - pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) du futur titulaire du bail, éventuellement de son conjoint et/ou du futur co-titulaire du bail ainsi que des personnes majeures fiscalement à charge ;
- O - livret de famille ou acte(s) de naissance si enfant(s) mineur(s) à charge ;
- O - le cas échéant, jugement de tutelle ou de curatelle ;

Pour les personnes de nationalité étrangère :

- O - titre de séjour en cours de validité (ou récépissé de demande de renouvellement de titre de séjour), carte de résident (ou récépissé de demande portant la mention « réfugié ») du futur titulaire du bail, éventuellement de son conjoint et/ou du futur co-titulaire du bail ainsi que des personnes majeures fiscalement à charge ;
- O - livret de famille ou acte(s) de naissance si enfant(s) mineur(s) fiscalement à charge ;

REVENU FISCAL DE REFERENCE

- O - les deux derniers avis d'imposition ou de non-imposition du futur titulaire du bail, éventuellement de son conjoint ou du futur co-titulaire du bail, faisant état du rattachement des personnes fiscalement à charge ;

SITUATION FAMILIALE : (voir situation cochée dans la demande de logement)

- O - marié(e) : livret de famille ou document équivalent démontrant le mariage ;
- O - veuf (ve) : certificat de décès ou livret de famille ;
- O - PACS : attestation d'enregistrement du pacs ;
- O - enfant attendu : certificat de grossesse ;
- O - divorcé(e) ou séparé(e) : 1) extrait du jugement, 2) de l'ordonnance de non conciliation, 3) convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel, 4) prononcé de mesures d'urgence par le juge, 5) autorisation de résidence séparée ou 6) déclaration judiciaire de rupture de pacs ;

SITUATION PROFESSIONNELLE :

Mêmes documents que ceux justifiant du montant des ressources mensuelles (rubrique précédente) sauf si les cases cochées dans le formulaire de demande de logement sont :

- O - étudiant : carte d'étudiant ;
- O - apprenti : contrat de travail ;
- O - autre : toute pièce établissant la situation indiquée ;

MONTANT DES RESSOURCES MENSUELLES : (voir situation cochée dans la demande de logement)

- salarié : bulletin de salaire des trois derniers mois ou attestation de l'employeur ;
- non salarié : attestation du comptable de l'entreprise évaluant le salaire mensuel perçu (ou tout document comptable habituellement fourni à l'administration ;
- retraite ou pension d'invalidité : notification de pension ;
- indemnités chômage : avis de paiement ;
- indemnités journalières : bulletin de la sécurité sociale ;
- pensions alimentaires reçues : extrait du jugement ;
- prestations sociales et familiales : notification CAF / MSA
- étudiant boursier : avis d'attribution de bourse ;

LOGEMENT ACTUEL : (voir situation cochée dans la demande de logement)

- locataire : bail et quittance faisant mention du solde du compte ou, à défaut de la quittance, attestation du bailleur indiquant que le locataire est à jour du paiement de ses loyers et charges ;
- hébergé chez parents, enfants, particulier : attestation de la personne qui héberge ;
- en structure d'hébergement, logement-foyer : attestation de la structure d'hébergement ;
- camping, hôtel : attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation ;
- sans abri : attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation ;
- propriétaire (accédant en difficulté) : acte de propriété, plan de financement ;

MOTIF DE LA DEMANDE : (voir motif coché dans la demande de logement)

- sans logement : attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation ou autre document démontrant l'absence de logement ;
- logement non décent : document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment, ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, copie d'un jugement d'un tribunal statuant sur l'indécence du logement, d'une attestation de la commission de conciliation de la CAF / MSA ou tout autre document démontrant l'indécence du logement ;
- local impropre à l'habitation : document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment, ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, copie d'un jugement d'un tribunal, arrêté préfectoral de mise en demeure de faire cesser l'occupation des lieux ou autre document démontrant le caractère impropre à l'habitation ;
- logement repris ou mis en vente par son propriétaire : lettre de congé du propriétaire ou jugement prononçant la résiliation du bail ;
- procédure d'expulsion : commandement de payer ou assignation à comparaître ou jugement prononçant l'expulsion ou commandement de quitter les lieux ;
- violences familiales : prononcé de mesures urgentes ordonnées par le juge ou dépôt de plainte ;
- coût du logement trop élevé : quittance ou autre document démontrant les dépenses affectées au logement ;
- handicap : carte d'invalidité ou décision d'une commission administrative compétente (CDES, COTOREP, CDAPH) ou d'un organisme de sécurité sociale ;
- raisons de santé : certificat médical ;
- divorce, séparation : jugement de divorce ou séparation ou déclaration de rupture de PACS ; ordonnance de non conciliation ou convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel ou prononcé de mesures d'urgence par le juge ou autorisation de résidence séparée ;
- regroupement familial : attestation de dépôt de demande de regroupement familial ;
- assistante maternelle ou familiale : agrément ;
- mutation professionnelle : attestation de l'employeur actuel ou futur ;
- accédant à la propriété en difficulté : plan d'apurement de la dette ; démarches en cours attestées par un travailleur social ou une association ou autre document démontrant les difficultés ;
- rapprochement du lieu de travail : pièces justifiant de la localisation de l'emploi actuel et futur ;